



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM FAU- OURCET- MONTAGNE- MME FADDI - AJCHENBAUM- MM-NUNES - GARDELLE -LAROCHE -VIALA -BARDOU-MME BONNASSIEUX- MM RAMUSCELLO -VIALA - RICARD -BOUTIE - CURETTI- BRESSOLLES- COLOMBIER- AYRAL- VANDENDRIESSCHE - BARBERA- MOULET- ALBERT- GAYRAUD - MME VALERO -RABOU-ARMENGAUD- KAZIMIERCZAK

EXCUSES : MM MOLIERES – LENCOU- DAGUZAN- VERHNES- BAZART-CHIIHA

PROCURATION : MM FAU a donné procuration à MME FRANCES

MM ALBERT a donné procuration à MM GALZIN

N° 2024/36

Objet : EHPAD Résidence La Grèze – Approbation du compte de gestion

Le Président demande aux membres du Conseil communautaire d'approuver le compte de Gestion 2023 du receveur.

Les résultats de l'ERRD sont les suivants :

EXPLOITATION :

Dépenses		Recettes	
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation	352 758,33 €	Groupe 1 : Produits de la tarification	2 434 723,42€
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 978 018,41€	Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	75 044,06€
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	342 467,34€	Groupe 3 : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	29 245,51 €
Total	2 673 244,08 €	Total	2 539 012,99€
Résultats administratif constaté		-134 231,09 €	

INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
IAF	6457.21	CAF	
Remboursement des dettes financières	150 214,63 €	Augmentation des fonds propres	27 432,02 €
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	169398.82 €	Augmentation des dettes financières	10534.56 €
Autres		Autres recettes	
Total	319613.45 €	Total	31510.33 €
Apport au fonds de roulement		Prélèvement sur le fonds de roulement	288103.12 €

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a approuvé à la majorité : (2 contres MM GARDELLE- LAROCHE) :

- Approuve le compte de gestion 2023 du receveur sous réserve du visa du Directeur Départemental des finances Publiques ;
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Judith AJCHENBAUM

